



Conférence ministérielle internationale : " L'énergie nucléaire pour le 21^{ème} siècle "

Paris, 21 et 22 mars 2005

Déclaration finale

La conférence internationale sur l'énergie nucléaire pour le 21^{ème} siècle s'est tenue à Paris les 21 et 22 mars 2005, et a réuni des ministres, des personnalités officielles de haut niveau et des experts de 74 Etats et de 10 organisations internationales. Cette conférence était organisée par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et l'Agence de l'Energie Nucléaire (AEN) de l'OCDE, et accueillie par le Gouvernement français. Elle avait pour objectif de discuter des politiques publiques futures eu égard à l'énergie nucléaire et, en particulier, de procéder à un examen et à une analyse de l'apport potentiel de cette énergie à la satisfaction des besoins énergétiques, en tenant compte dans le même temps des préoccupations et des attentes du public pour ce siècle.

De nombreux points de vues ont été exprimés, qui ont donné lieu à des discussions approfondies pendant la conférence. Une grande convergence de vue a été constatée parmi les participants sur ce qui suit :

- Chaque Etat est libre de déterminer sa politique énergétique, en conformité avec ses obligations internationales ;
- La disponibilité de l'énergie et l'accès à cette dernière sont des conditions essentielles du développement humain ;
- La qualité de l'environnement de la planète, y compris la réduction de la pollution atmosphérique et la réponse au risque de changement climatique au niveau mondial, est une question majeure, qui doit faire l'objet d'un traitement prioritaire par tous les Gouvernements ;
- Une grande variété de sources d'énergie sera nécessaire au 21^{ème} siècle pour permettre un accès durable à l'énergie et à l'électricité dans toutes les régions du monde. Des efforts seront également nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique tout en limitant la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;

Il a été fait état d'une grande diversité de points de vue. Dans ce contexte, une vaste majorité de participants a affirmé que l'énergie électronucléaire peut apporter une contribution majeure à la satisfaction des besoins énergétiques et au développement mondial au 21^{ème} siècle d'un grand nombre de pays, tant développés qu'en voie de développement, en prenant en compte les éléments suivants :

- L'énergie électronucléaire ne génère pas de pollution atmosphérique ou d'émission de gaz à effet de serre ;
- L'énergie électronucléaire s'appuie sur des technologies éprouvées, et fournit dans bien des cas une électricité à un prix compétitif aux personnes, aux entreprises et à la société, en comparaison du prix moyen d'énergies obtenues à partir d'autres sources, contribuant ainsi à la compétitivité des économies ;
- L'énergie électronucléaire contribue à la sécurité d'approvisionnement et à la stabilité des prix de l'énergie, en diminuant l'exposition à la volatilité des prix des combustibles fossiles ;

- L'énergie électronucléaire peut jouer un rôle appréciable pour la production d'eau potable et d'hydrogène.

Cependant, ils ont reconnu que les conditions suivantes doivent être remplies pour que l'énergie électronucléaire puisse prendre de l'ampleur :

- Les Etats doivent s'engager en faveur de la prévention de la prolifération des armes nucléaires qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour pouvoir bénéficier de la coopération et technologies associées, en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au droit international, les Etats doivent se conformer strictement à leurs engagements et obligations internationales y compris les garanties de l'AIEA, et aux objectifs de non prolifération, et appliquer des critères en matière de protection physique et de contrôle des exportations de matières, équipements et technologies nucléaires, en application de leurs législations respectives, qui sont conformes aux objectifs internationaux de non prolifération et aux régimes pertinents. Une vigilance particulière doit s'exercer en ce qui concerne les matières, équipements et technologies nucléaires sensibles pouvant contribuer à la prolifération (ex : enrichissement, retraitement), qui ne doivent pas être exportés vers des pays susceptibles de les utiliser pour des armes nucléaires ;

- Afin de préserver les niveaux les plus élevés en matière de sûreté nucléaire, tous les Etats qui ont ou développent un programme électronucléaire doivent absolument faire de la sûreté nucléaire une priorité, et reconnaître l'importance de la coopération internationale pour le renforcement de la sûreté nucléaire ;

- Les Etats doivent prendre des dispositions appropriées pour assurer le plus haut niveau de sécurité des matières et installations nucléaires ;

- Il existe des solutions pour une gestion sûre des combustibles usés et des déchets radioactifs. Les solutions techniques issues de la recherche et du développement dans le domaine des déchets de haute activité et des déchets de faible et moyenne activité à vie longue, en cours, devraient être mises en œuvre progressivement dans le cadre de processus nationaux qui prennent en compte les attentes et préoccupations des citoyens. Les Etats ont l'obligation et la responsabilité de s'assurer que des solutions appropriées sont trouvées pour la gestion et le traitement final des combustibles nucléaires, et que l'utilisation de l'énergie nucléaire ne génère pas de contraintes ou de risques inacceptables pour les générations futures ;

- Des programmes internationaux de recherche et de développement sont actuellement menés, afin de développer des systèmes nucléaires innovants qui fourniront des avantages accrus sur le plan économique et en termes de sûreté, de gestion des déchets et de non prolifération. Ils peuvent et devraient être orientés à partir de critères de développement durable, et fournir des réponses aux besoins et préoccupations de la société, dans le respect des spécificités de chaque Etat ;

- L'AIEA a un rôle essentiel à jouer en facilitant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en s'assurant du respect des engagements d'utilisation pacifique, en aidant les Etats à maintenir des niveaux élevés de sûreté et de sécurité, en promouvant la coopération internationale et en diffusant auprès du public l'information sur l'énergie nucléaire. L'OCDE / AEN joue aussi un rôle important dans le domaine de l'énergie nucléaire en fournissant des analyses objectives.